

Les Chauffeurs Baulois Solidaires

Vous souhaitez :
bénéficier de ce service ou être
chauffeurs bénévoles,
une question, une inscription
contacter le :

07 44 78 16 90

Déplacements Solidaires Accompagnés

Une adhésion à
l'association
«Les Chauffeurs Baulois
Solidaires» est nécessaire
pour toute demande de
transport
(limité à 50 kms Aller soit 100 kms A/R)

Permettre aux résidents baulois
sans moyens de transport
ou ne pouvant plus assumer
seuls certains trajets,
de se déplacer pour les
nécessités de la vie courante.

Développer dans la commune
de La Baule un service de
déplacement accompagné
basé sur le bénévolat et
la création de liens sociaux,
afin de lutter contre l'isolement
des personnes.

Ce service sous
conditions de
ressources ne
doit pas entrer en
concurrence avec les
services de transport
existants, ni se
substituer à un
moyen accessible

Les Chauffeurs Baulois Solidaires

Les Chauffeurs Baulois Solidaires - Association Loi 1901 - RNA n° W443011408 – SIRENE n°924 412 869

Adresse : (CCAS) – 33, avenue du Cdt. De Nervo – 44500 LA BAULE-ESCOUBLAC

Tél : 07 44 78 16 90 – Mail : leschauffeursbauloissolidaires@gmail.com

<https://www.facebook.com/LesChauffeursBauloisSolidaires/>



LES CHAUFFEURS BAULOIS SOLIDAIRES

POUR QUI – Ce service d'entraide, qui a reçu l'aval de la municipalité, a son siège social situé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de La Baule. Il est avant **tout destiné aux bauloises et aux baulois** dépourvus de moyens de locomotion personnels ou n'ayant pas accès aux transports existants et désireux de se déplacer pour les nécessités de la vie courante. **Il est soumis à des conditions de ressources.** Ces courses ne peuvent intervenir que sur de courtes distances, sur le territoire de La Baule- Escoublac et les communes voisines, dans la limite de 50 Kms (soit 100 Kms A/R).

COMMENT – Il convient dans un premier temps **d'adhérer à l'association « LES CHAUFFEURS BAULOIS SOLIDAIRES »**. Afin de ne pas s'inscrire en concurrence avec les professionnels et les offres existantes par ailleurs, **ce service s'adresse uniquement aux membres à jour de leur cotisation**, qu'ils soient chauffeurs ou bénéficiaires. Par la suite, **chaque course fera l'objet d'une indemnité versée directement aux chauffeurs**, selon un barème préétabli et détaillé ci-après. Pour ce service, les chauffeurs bénéficient d'une assurance flotte automobile souscrite par l'association. Des formations seront également assurées : gestes de premiers secours, notions de mécanique, nouvelles règles du Code de la route, etc...

COMBIEN – Le montant de l'adhésion annuelle est fixé à **8 euros**, pour les bénéficiaires comme pour les chauffeurs. Puis les courses sont tarifées sur **une base forfaitaire pour les courtes distances vers les communes de la Presqu'île. Ceci inclut, outre La Baule, les communes de Pornichet, Le Pouliguen, Guérande, Saint-André-des-Eaux et Saint-Nazaire.** Le détail des coûts de ces transports figure au Règlement intérieur de l'association de même que sur les Bordereaux de déplacement. Au-delà de ces distances, le prix de la course est calculé sur **la base d'une indemnité kilométrique de 0,40 euros /Km.** Ces sommes sont directement versées aux chauffeurs par les bénéficiaires après chaque transport.